

**Concours d'Arts Figuratifs**  
**« DESBIONE D'ORO »**

Association « Amici Banca Monte Paschi Belgio »

**REGLEMENT**

ART.1- L' "Association Amici Banca Monte Paschi Belgio" – Association sans but lucratif constituée à Bruxelles le 12 juin 2008 – organise un concours d'arts figuratifs dénommé « DESBIONE D'ORO », destiné aux jeunes artistes ;

ART.2 – Le but de ce concours est celui de faire connaître et valoriser des jeunes qui possèdent un certain talent dans le domaine de la peinture, sculpture, photographie sans en avoir pour autant reçu par le passé une reconnaissance quelconque; la spontanéité, la nouveauté et l'originalité constitueront notamment les éléments d'évaluation sur lesquels le jury sera appelé à s'exprimer ;

ART.3 – Le jury sera composé des membres du Comité de Direction de l'Association, du Directeur Général de la Banca Monte Paschi Belgio et de trois personnalités de notoriété dans le domaine académique ou artistique, nommées annuellement par le Comité De Direction. Le Président de l'Association nomme et coordonne les travaux du jury et assure le déroulement correct de toutes les phases de la sélection

ART.4 – Chaque année l'Association décide, suivant des critères de rotation, la discipline qui sera retenue pour l'édition suivante. Celle de 2009/2010 se déroulera suivant le calendrier ci-dessous et sera dédiée à la peinture ;

ART.5 – L'Association ne pourra être tenue pour responsable en cas de vol, perte, dommage ou disparition des œuvres pendant le transport, la réception et l'exposition de celles-ci. Tous les frais relatifs à l'envoi et à la restitution des œuvres sont à charge de l'artiste ;

ART.6 – En ce qui concerne le timing, le concours s'articulera en trois phases essentielles :

- Phase 1 – Diffusion et lancement de l'initiative avec toutes les modalités sur le site internet de l'Association, avec la publication du présent règlement, par l'entremise de communiqués de presse, et éventuellement par l'envoi de la publication dans les écoles et certains sites artistiques sélectionnés. Cette première phase se terminera vers le 31 janvier 2010, date à laquelle est prévue une soirée de présentation de l'initiative à la presse avec une attention particulière en ce qui concerne la phase finale ;
- Phase 2 – Endéans le 31 mars 2010, toutes les personnes qui souhaitent participer doivent faire parvenir via l'adresse e-mail de l'Association Amici Banca Monte Paschi Belgio : [concorso@amicimontepaschibelgio.org](mailto:concorso@amicimontepaschibelgio.org) un

file contenant une petite note biographique de l'auteur et des photos de quelques unes de leurs œuvres (Max. 6) ;

- Phase 3 Finale – Mi-avril 2010, le jury sélectionnera les artistes qui auront la possibilité d'exposer leurs œuvres (2 pour chaque artiste, également d'autres œuvres que celles reprises sur le file envoyé) dans un Centre Culturel, qui leur sera indiqué, pendant environ 1 mois jusqu'à la soirée finale au cours de laquelle le jury, tenant compte des intentions de votes exprimées par le public des visiteurs, donnera le classement définitif décrétant l'attribution du prix ;

ART 7. – Le prix, vu l'originalité, est symbolique mais le vainqueur pourra se faire remarquer et mettre à profit cette reconnaissance grâce à la notoriété médiatique qui en découlera ; le prix est constitué d'un voyage pour deux personnes à effectuer endéans les six mois dans une grande ville italienne Venise/Florence/Rome/Naples pour une contrevaletur d'environ EUR 3.000 (sur demande le prix peut être monnayé grâce à l'ouverture d'un compte auprès de la Banca Monte Paschi Belgio) ;

ART 8. – Pour encourager les jeunes artistes dans leur activité, dès le lendemain de la proclamation, les œuvres présentées par les candidats peuvent être mises en vente ;

ART. 9 – Le siège du secrétariat du Concours « Desbione d'Oro » est l'Association « Amici Banca Monte Paschi Belgio - c/o Banca Monte Paschi Belgio - rue Joseph II, 24 – 1000 Bruxelles – Tel. 02/220.72.29 – e-mail : [concorso@amicimontepaschibelgio.org](mailto:concorso@amicimontepaschibelgio.org).

Approuvé par le Comité de Direction de l'Association «Amici Banca Monte Paschi Belgio ».

Bruxelles, JANVIER 2010

Le Président  
Avocat Daniel Vedovatto